

OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2024

Objet : Approbation de l'extension de l'Accord d'intéressement aux agents titulaires de la Fonction publique territoriale de l'OPH Rives-de-Seine-Habitat

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT – Monsieur Philippe LAUNAY - Madame Chantal LABORDA - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Jean-Yves CAVALLINI - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Gérard HUOT - Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE - Monsieur Hugo DAPINO - Madame Catherine MORELLE

Ont donné pouvoir :

Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Monsieur René MICHAUX à Madame Laura REZGUI-DUMAS
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Frederic ROBERT

Etaient excusés :

Etaient absents :

Madame Victoria DOGNIN
Monsieur Luc AIT AISSA

LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation notamment son article R.421-16 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.115-1 et L.714-4 et suivants ;

Vu le décret n°2011-636 du 8 juin 2011 portant dispositions relatives aux personnels des Offices Publics de l'Habitat ;

Vu l'Accord Collectif National Cadre du 19 juin 2013 en faveur du développement de l'intéressement collectif dans les Offices Publics de l'Habitat ;

Vu l'Accord d'Intéressement signé à l'unanimité des organisations syndicales le 17 juin 2024, ci annexé à la présente délibération ;

Attendu qu'en vertu de l'article 26 du décret n°2011-636 du 8 juin 2011, les salariés peuvent bénéficier d'un intéressement en vertu d'un accord collectif conclu au sein de l'Office public de l'habitat en application des articles L 3311-1 et suivants du Code du travail ;

Considérant que la Direction de l'OPH Rives-de-Seine-Habitat et les organisations syndicales ont signé à l'unanimité un Accord d'intéressement en date du 17 juin 2024 ;

Considérant que selon l'article 47 du décret susvisé, les agents publics employés par un Office public de l'habitat peuvent bénéficier de l'intéressement des salariés mis en place au sein de cet établissement en application d'une délibération du Conseil d'administration ;

L'OPH Rives-de-Seine-Habitat souhaite ainsi, dans un souci d'équité, étendre le champ d'application de l'Accord d'intéressement aux agents titulaires de la Fonction publique territoriale ;

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver l'extension de l'Accord d'intéressement du 17 juin 2024 annexé à la présente délibération, aux agents titulaires de la Fonction Publique territoriale de l'OPH Rives-de-Seine- Habitat ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve l'extension de l'Accord d'intéressement en date du 17 juin 2024, ci annexé à la présente délibération, aux agents titulaires de la Fonction Publique territoriale de l'OPH Rives de Seine Habitat.

Résultat des votes : 27 voix pour

La délibération N° 3 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

ADOpte
Pour Extrait Conforme
Le Président,

